



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 3'918'000.-- TTC
pour l'aménagement du réseau routier communal
(rue Louis-Joseph-Chevrolet et rue des Crêtets)
entre le giratoire de la Combe-à-l'Ours et la rue de Morgarten
et la construction d'un parking sur le terrain du "Paddock"

(du 2 mai 2003)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Préambule

Les travaux de la 1^{ère} étape de l'évitement de la Ville de La Chaux-de-Fonds par la H20, dont le début des études remonte à 1996, auraient dû commencer en 2001, voire 2002, pour le tronçon entre le Haut-du-Crêt et le giratoire de la Combe-à-l'Ours. Après de nombreuses discussions entre le Canton et l'Office fédéral des routes (OFROU), la Confédération vient de donner son accord à la réalisation de cette première étape dont on peut maintenant annoncer l'ouverture dans le courant de l'année 2005, sauf événements imprévisibles à ce jour. Les premiers travaux devraient commencer à l'automne au passage à niveau du Crêt-du-Loche.

Adaptation du réseau routier communal entre le giratoire de la Combe-à-l'Ours et la rue de Morgarten

Les adaptations du réseau routier communal proposées ici sont une réponse aux engagements pris par l'Etat et la Ville de La Chaux-de-Fonds envers certains opposants pour permettre une répartition du trafic sur différents axes (Pont des Eplatures, rue de l'Helvétie, rue des Crêtets et rue de Morgarten).

Mais l'élargissement du tronçon de route, objet de la présente demande de crédit, n'est pas nécessité uniquement par l'accroissement du trafic prévisible dû à la réalisation de la 1^{ère} étape de la H20. En effet, actuellement, et en particulier aux heures de pointe, il est très chargé par le trafic origine - destination du Locle notamment et du trafic de transit Le Locle - Neuchâtel. Ce tronçon accueille aussi le trafic lié à toute la zone industrielle qui s'est développée ces dernières années. Enfin cette route est empruntée par les lignes 3 des TC - TRN pour les Foulets et 61 pour Le Locle via la zone industrielle, dont les véhicules sont souvent pénalisés par les bouchons se produisant aux heures de pointe.

A ces problèmes récurrents, dont nous pensions qu'à l'heure actuelle ils seraient résolus par l'avancement du dossier de l'évitement, viendra s'ajouter celui posé par l'accès à la future caserne régionale du SIS qui ouvrira ses portes dans le courant de l'été 2004.

Or, selon les évaluations, il n'est pas envisageable d'assurer aux véhicules du SIS une sortie en intervention rapide, tant en Est qu'en Ouest, sur la route actuelle à deux pistes et cela en toutes circonstances.

Malgré la récente décision positive de la Confédération, il ne serait pas sage d'attendre la fin des travaux de la 1^{ère} étape de la H20 pour réaliser les aménagements du réseau communal rendus nécessaires à la mise en service de la caserne du SIS, ainsi que de l'ouverture du bâtiment de la Police cantonale et des juges d'instructions. C'est pourquoi nous vous proposons la réalisation rapide des aménagements décrits ci-après pour :

- Assurer une sortie libre tant en Est qu'en Ouest pour les véhicules du SIS
- Faciliter le trafic des TC - TRN
- Améliorer la fluidité du trafic individuel en particulier au carrefour de Polyexpo
- Améliorer la sécurité des piétons par la construction d'un trottoir du côté Nord de la route depuis l'arrêt de bus situé au Sud-Ouest du Musée Paysan jusqu'au giratoire de la Combe-à-l'Ours.

Descriptif des aménagements prévus

Voir annexes 1, 2 et 3

Ces aménagements sont en fait constitués de trois éléments :

- Construction d'une troisième piste et d'un trottoir entre le carrefour Polyexpo et le giratoire de la Combe-à-l'Ours (voir annexes 1 et 3).

- Construction d'une troisième piste avec largeur réduite entre la rue de Morgarten et le carrefour Polyexpo ainsi que d'un trottoir au Nord de la rue, entre l'arrêt de bus et ledit carrefour à l'Ouest du Musée Paysan (voir annexes 1 et 3).
- Construction d'un giratoire au carrefour de Polyexpo (voir annexe 2)

Construction d'une troisième piste et d'un trottoir

La création de trois voies au lieu de deux actuellement sur toute la longueur de l'aménagement permettra d'affecter une voie pour chaque sens de circulation entre la rue de Morgarten et l'entrée de la caserne du SIS et une piste centrale mixte qui assurera les tourner à gauche pour les accès aux entreprises et les déviations du trafic en cas de problèmes sur une des deux autres voies. Ce principe des trois voies d'une largeur de 3.50 m. pour les deux voies Nord et Sud et de largeur variable pour la piste mixte centrale assurera en tous les cas le passage des véhicules d'intervention du SIS. Pour les piétons, des passages sécurisés seront créés avec refuge au centre de la chaussée en quatre endroits entre la rue de Morgarten et la caserne du SIS.

Le rapport déposé en mars 2003 a provoqué une forte réaction de l'ASPAM et du Musée Paysan en raison d'engagements qui avaient été pris en 1979 dans le cadre de la demande de crédit du premier élargissement de cette rue. Après concertation, un arrangement avait été trouvé entre ces associations et le Conseil communal, avalisé par un communiqué commun inclus dans le rapport du Conseil communal adopté le 26 juin 1979.

Cet arrangement stipulait que le pré devant le Musée Paysan ne devait pas être touché en particulier par la réalisation d'un trottoir au Nord.

Nous regrettons que les engagements pris à l'époque aient échappé à notre vigilance et nous avons en conséquence repris contact avec l'ASPAM et le Musée Paysan pour rechercher une solution satisfaisante pour les deux parties. Nous pensons l'avoir trouvée en modifiant notre projet sur le tronçon entre la rue de Morgarten et le carrefour Polyexpo. Celui-ci se présentera ainsi (voir annexe 3 coupe A-A) :

- La nouvelle route aura une largeur d'environ 10.00 m. soit deux voies de circulation Nord et Sud de 3.50 m. et une piste mixte centrale de 3.00 m.
- Le bord de la route côté Sud n'est pas modifié.
- Le bord de la route côté Nord se situera sur la limite arrière actuelle de la zone aménagée devant le Musée Paysan pour les usagers des TC - TRN.

- Un nouvel arrêt pour les bus sera aménagé sur la chaussée, en Ouest du Musée Paysan et un trottoir sera construit depuis cet arrêt jusqu'au nouveau giratoire, ainsi qu'un chemin de liaison vers le Musée Paysan et la Maison de la Bruyère.

Les modifications par rapport au projet initial peuvent être justifiées de la manière suivante.

La piste mixte centrale réduite de 3.50 m. à 3.00 m. sur ce tronçon est admissible car elle est essentiellement affectée aux mouvements de tourner à gauche et donc parcourue à faible vitesse. Sur le reste de l'aménagement par contre, elle peut servir occasionnellement de voie de dépassement.

La nécessité de construire un trottoir au Nord de la chaussée, n'est pas avérée, les terrains situés de ce côté de la route étant en zone verte et non constructibles.

Ainsi la largeur totale de l'aménagement peut être réduite de 3.50 m. par rapport au projet initial sans péjorer le trafic ni le confort des piétons tout en préservant l'entrée du Musée Paysan.

Nous aimerions aussi exprimer nos regrets sur la mauvaise coordination entre la publication du précédent rapport et l'information aux propriétaires touchés et nous en excuser. Nous relèverons toutefois que les autres propriétaires ne s'opposent pas à notre projet et que les tractations pour acquérir les terrains nécessaires ne devraient pas poser de problèmes selon les premiers contacts qui ont eu lieu.

Enfin, pour le tronçon entre l'entrée de la caserne du SIS et le giratoire de la Combe-à-l'Ours le système adopté sera un peu différent. La troisième voie créée au Nord de la chaussée actuelle sera réservée au trafic TC - TRN et SIS en direction Ouest alors que les deux voies existantes seront réservées au trafic individuel permettant aussi d'assurer l'accès aux entreprises. Les trois voies auront une largeur de 3.50 m. chacune et la voie "TC -TRN - SIS" pourra être empruntée par le trafic individuel en cas de perturbations sur les deux autres voies.

Construction d'un giratoire au carrefour Polyexpo

Le giratoire avait été prévu dans le cadre du plan de quartier "Carré Clair", approuvé en 1993 mais sa construction a été différée en raison des incertitudes liées à son dimensionnement par rapport au tracé de la H 20. Les difficultés d'intégration de plusieurs courants de trafic sont aujourd'hui évidentes depuis la construction des bâtiments industriels de Carré-Clair (Tech - Area). Leur promoteur souhaite donc que le giratoire prévu dans le plan de quartier soit enfin construit. Le moment est donc opportun de réaliser celui-ci en complément des autres aménagements.

Ce giratoire aura un diamètre extérieur de 36 m. à la demande des Ponts et chaussées. C'est le diamètre adopté préalablement pour le double giratoire des Forges et ceux du Grillon et de la Combe-à-l'Ours (voir annexe 2).

Aménagements complémentaires

L'aménagement du réseau routier ne sera cependant pas suffisant pour assurer un accès facile aux lieux d'accidents et de sinistres pour le SIS. En effet des problèmes se poseront en Est au carrefour Crêtets - Liberté, à la sortie de la caserne du SIS sur Louis-Joseph-Chevrolet et en Ouest au giratoire du Grillon.

Au carrefour Crêtets - Liberté, la signalisation lumineuse actuelle est obsolète et ne permet pas de programmer des phases spéciales pour accorder la priorité aux services de secours. Au vu des incertitudes régnant sur la construction de ce giratoire et du délai de réalisation, il est impératif de prévoir dès maintenant une nouvelle signalisation lumineuse dans ce carrefour, signalisation qui demeurera nécessaire, tout au moins partiellement, après réalisation du giratoire.

A la sortie de la caserne du SIS sur la rue Louis-Joseph-Chevrolet une signalisation lumineuse doit aussi être installée qui coupera les courants de trafic lors de la sortie des véhicules d'intervention.

Au giratoire de la Combe-à-l'Ours, l'installation d'une signalisation lumineuse n'est pas nécessaire, le parcours des véhicules du SIS étant un tourner à droite en direction du Pont de la Combe-à-l'Ours. Par contre, au giratoire du Grillon, il est impératif d'installer une signalisation lumineuse pour assurer le dégagement du carrefour pour les véhicules du SIS en direction de l'aéroport et du Locle ainsi qu'en direction du Chemin du Grillon.

L'ensemble de ces travaux doit être réalisé préalablement à l'ouverture en 2004 de la caserne du SIS, de façon à permettre à ce service de remplir pleinement son rôle par des accès de capacité suffisante.

Comme le trafic sera perturbé pendant l'aménagement du giratoire de Polyexpo, les travaux devront commencer en été 2003 d'où la présente demande de crédit.

En sus de l'aménagement de ce tronçon du réseau routier communal, il sera procédé à la pose d'un nouveau revêtement bitumineux sur l'ensemble de la chaussée de façon à éviter de devoir effectuer ces travaux dans les dix à quinze prochaines années. Cette pose de revêtement aurait de toute manière dû être effectuée dans les deux ans à venir au vu de l'usure constatée.

Sur la rue des Crêtets le réaménagement de deux arrêts de bus est prévu pour faciliter le trafic individuel et le passage des véhicules du SIS sur cette rue étroite.

Eclairage public

Au vu de l'élargissement de la chaussée, il est nécessaire de renforcer l'éclairage public en prévoyant des candélabres de chaque côté de celle-ci, conformément aux recommandations de l'Union Suisse pour la Lumière (USL), alors qu'actuellement il n'est installé que d'un seul côté de la route.

De ce fait, sur le tronçon entre les giratoires de la Combe-à-l'Ours et de Polyexpo, des mâts seront implantés côté Nord de la chaussée. Pour le tronçon entre la rue de Morgarten et le carrefour Polyexpo, le projet a été adapté.

En effet, suite à l'abandon du trottoir devant le Musée Paysan et à la réduction de la piste mixte centrale de 3.50 mètres à 3.00 mètres sur ce tronçon, l'éclairage bilatéral sera prolongé uniquement jusqu'à l'extrémité Nord-Est du nouveau trottoir. Par conséquent, aucun candélabre ne sera installé devant le Musée Paysan et jusqu'à celui existant au Nord de la chaussée, du côté des Abattoirs. Afin d'assurer la même qualité d'éclairage sur ce secteur, l'intensité lumineuse des candélabres existants du côté Sud sera augmentée de 150 W à 250 W. Au vu de l'importance du trafic et afin d'assurer un éclairage réglementaire du passage piétons situé à l'extrémité Nord-Est du nouveau trottoir, un mât de l'ordre de 6 mètres de hauteur supportant un éclairage d'appoint sera mis en place.

Construction d'un parking sur le terrain du Paddock

L'aménagement des rues des Crêtets et Louis-Joseph-Chevrolet aura pour conséquence que tout parcage, même temporaire, de véhicules sur celles-ci sera rendu impossible en raison de l'augmentation du trafic et de la nécessité absolue de laisser le passage aux véhicules d'intervention du SIS. Or, l'on connaît les problèmes chroniques de stationnement aux abords de Polyexpo lors des manifestations qui se tiennent en ce lieu.

En complément au crédit routier nous vous proposons donc de réaliser, sur le terrain communal du Paddock, en bordure de la rue des Crêtets, un parking, non revêtu pour raison d'économie, d'environ 170 places (voir Annexe 4).

Ce parking en "groise" permettra de stationner les véhicules lors des manifestations à Polyexpo même en hiver car il pourra occasionnellement être déneigé. Cette technique lui donnera par ailleurs un aspect plus naturel dans cette zone qu'un parking goudronné.

Coût des travaux

Le coût des travaux décrits ci-dessus a été devisé. Ils représentent les montants suivants (voir en annexe 5 tableau des coûts détaillés pour le poste "Elargissement des rues et giratoire) :

Elargissement des rues et giratoire	Fr.	2'480'000.-- TTC
Pose de revêtement bitumineux	Fr.	320'000.-- TTC
Aménagement d'arrêts de bus sur rue des Crêtets	Fr.	100'000.-- TTC
Signalisation lumineuse (y c. frais d'étude)	Fr.	470'000.-- TTC
Signalisation routière	Fr.	60'000.-- TTC
Eclairage public	Fr.	130'000.-- TTC
Modification conduite d'eau dans giratoire	Fr.	48'000.-- TTC
"Parking Paddock"	Fr.	110'000.-- TTC
Honoraires et frais	Fr.	200'000.-- TTC
Total	Fr.	3'918'000.-- TTC

Financement

Tous ces travaux étant effectués sur des routes communales, les frais seront à la charge de la Commune. Toutefois, étant donné que ces travaux sont une conséquence du projet H20 par les reports de trafic que cela pourra engendrer à terme, l'Etat, par courrier du 26 octobre 2001, a décidé d'accorder, dans le cadre du fonds des routes communales, une subvention de 60 % du coût des travaux d'aménagement du réseau routier communal. Les montants pris en compte pour le subventionnement n'ont pas été détaillés avec le Canton en fonction notamment des modifications intervenues depuis 2001 et en particulier de la nécessité d'installer une signalisation lumineuse.

En outre une subvention fédérale basée sur l'ordonnance sur la protection de l'air (Opair) devrait pouvoir être obtenue par le Canton en raison de l'amélioration de la fluidité du trafic par la construction à terme des giratoires Crêtets / Liberté, de Polyexpo et du réaménagement du giratoire de la Combe-à-l'Ours.

La TVA sur les travaux effectués par les SI pourra être récupérée.

Au vu de nos estimations, le montant à charge de la Ville devrait avoisiner Fr. 1'700'000.--.

Il faut encore préciser que, selon le projet actuel de la H20, après ou en parallèle à la construction du tronçon entre le Haut-du-Crêt et le giratoire de la Combe-à-l'Ours, un élargissement à trois voies du Pont des Eplatures sera nécessaire pour assurer une répartition équitable du trafic selon les indications données en début de rapport.

Cet aménagement faisant partie du réseau routier communal pourrait entraîner une dépense d'environ Fr. 500'000.-- à charge de la Ville selon l'état actuel des projets connus. L'agrandissement du giratoire de la Combe-à-l'Ours sera lui entièrement à charge de l'Etat. Un crédit complémentaire sera alors demandé en temps utile.

Conclusion

La mise en service de la nouvelle caserne du SIS en 2004 à la rue Louis-Joseph-Chevrolet nécessite d'avancer l'aménagement du réseau routier communal dans la zone industrielle des Eplatures, aménagement programmé en fonction de la réalisation de l'évitement de La Chaux-de-Fonds par la H20. Les travaux doivent pouvoir débuter rapidement pour être prêts au début de l'été 2004. Avec ce nouveau projet qui a rencontré l'accord de l'ASPAM et du Musée Paysan, nous pensons être arrivés à une bonne solution.

La Commission des Travaux publics a été régulièrement convoquée pour la séance du 29 avril 2003. Le quorum n'étant pas atteint, les commissaires présents ont cependant accepté le rapport.

En conséquence, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du présent rapport et d'adopter l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

vu un rapport au Conseil communal
arrête :

Article premier.- Un crédit de Fr. 3'918'000.-- TTC est accordé au Conseil communal pour l'aménagement du réseau routier communal entre le giratoire de la Combe-à-l'Ours et la rue Morgarten..

Article 2.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 2,5 %.

Article 3.- Les subventions fédérales et cantonales viendront en déduction du présent crédit.

Article 4.- La dépense sera comptabilisée au compte des investissements.

Article 5.- Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de l'exécution desdits travaux.

Article 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:	La Secrétaire:
Chs Augsburg	C. Stähli-Wolf

Annexes : ment.

ANNEXE 5

Elargissement rue des Crêtets et Louis-Joseph-Chevrolet

Coût des travaux

Détail du poste "Elargissement des rues et giratoire"

Ouvrages		Chaussées et trottoirs	Canalisations
Elargissement Crêtets entre Morgarten et Helvétie	Fr.	340'000.-- TTC	40'000.-- TTC
Giratoire POLYEXPO	Fr.	675'000.-- TTC	40'000.-- TTC
Elargissement Louis-Joseph- Chevrolet entre Helvétie et Combata	Fr.	570'000.-- TTC	85'000.-- TTC
Elargissement Louis-Joseph- Chevrolet entre Combata et giratoire Combe-à-l'Ours	Fr.	675'000.-- TTC	55'000.-- TTC
Total	Fr.	2'260'000.-- TTC	220'000.-- TTC
Total	Fr.		2'480'000.-- TTC